le p'tit, écho 🎺

Bulletin d'informations municipales



Mairie d'Hémonstoir



22 Rue du Général de Gaulle • 02 96 25 02 80 mairie.hemonstoir@orange.fr • www.hemonstoir.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

CHÈRE HÉMONSTORIENNE, CHER HÉMONSTORIEN,

A la clôture de cette année 2023, marquée par des évènements géopolitiques qui impactent votre quotidien, notamment par une inflation hors du commun, je tiens à vous apporter tout mon soutien, celui de l'ensemble du Conseil Municipal et surtout vous dire que les perspectives pour l'année 2024 sont, du point de vue du pouvoir d'achat en tous les cas, meilleures selon les représentants de la Banque de France.



Notre assemblée a décidé de ne pas impacter l'intégralité de l'inflation sur les tarifs communaux pour ne pas ajouter des difficultés à celles déjà présentes, mais sachez que cette décision a un impact important sur notre capacité à financer des investissements importants. C'est la raison pour laquelle, au cours de l'année 2024, nous allons nous consacrer à mener les études pour les investissements futurs et dans le même temps, conforter notre trésorerie qui nous permettra de porter ces investissements dans le respect de l'équilibre du budget communal.

Plus proche de nous, notre commune a également été marquée, comme de nombreuses autres en Bretagne, par une tempête dévastatrice au début du mois de novembre et nous avons pu mesurer à cet instant, notre capacité collective à s'entraider et de nombreux témoignages de solidarité se sont exprimés sous différentes formes.

La commune ne pouvait pas être en reste, c'est la raison pour laquelle, nous avons rapidement décidé de mettre à disposition des foyers privés d'électricité, et de fait de chauffage, la salle de l'Espace Saint-Arnoult, qui aura permis à ceux qui le souhaitaient de passer un moment au chaud, avec des boissons chaudes à disposition et la possibilité pour chacun de recharger ses appareils électroniques. Je remercie ici, celles et ceux qui se sont mobilisés pour que ce moment de crise se transforme en un moment de convivialité apprécié de tous.

En cette période de fêtes, vous pouvez découvrir les illuminations acquises l'an dernier mais qui n'avaient pas été installées pour ne pas accroître la crise énergétique qui était très prégnante en fin d'année 2022. Ces équipements constituent un premier lot qui sera complété dès l'année prochaine pour équiper d'autres rues.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et à vous donner rendez-vous le samedi 13 janvier 2024 à 19h à la salle André GLON pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Bonnes fêtes à toutes et à tous et très bonne année 2024.

Benoît LARVOR

Maire d'Hémonstoir • Vice-Président de Loudéac Communauté

Cérémomie des Voeux de la Municipalité Samedi 13 Janvier 2024 19h • Salle André Glon



Le recensement de la population municipale aura lieu du 17 janvier au 18 février 2024 pour la commune d'Hémonstoir.

LE COLIS DE NOËL

Le traditionnel colis de Noël du CCAS a été distribué aux personnes âgées de 75 ans et plus la semaine avant Noël par les membres du CCAS.



INFORMATIONS MUNICIPALES

LE COMPOSTAGE DES BIO-DÉCHETS

Pour faire face à l'obligation du tri des biodéchets au 1er janvier 2024, Loudéac Communauté va mettre en place un système de vente de composteurs individuels.

Après plus d'un an de travail et de réflexion, Loudéac Communauté a trouvé un compromis pour répondre à l'obligation de tri des biodéchets à partir du 1er janvier 2024. Sur les 25 000 foyers que compte Loudéac Communauté, 21 500 ont du terrain. Le composteur individuel s'adresse donc à eux.



Composteurs à commander en Mairie

Pour se doter d'un composteur, certaines enseignes en vendent. Mais il sera possible entre le 1er et le 31 janvier d'en commander un en plastique avec son seau à biodéchets et son guide, directement auprès de sa mairie de résidence pour 20 €. Dès la fin du premier trimestre 2024, chaque mairie organisera le retrait des composteurs. Pour les retardataires, il y aura une deuxième campagne en septembre.

3 ambassadeurs du compost pour accompagner les habitants

Coquilles d'œufs, pelures de légumes, marc de café... Sans oublier les déchets verts comme l'herbe tondue, tout peut aller dans le composteur. Néanmoins, trois ambassadeurs du compost seront recrutés pour aider les gens à bien le faire. En chiffre, les biodéchets représentent 30 % environ des 675 kg de déchets par habitant et par an sur Loudéac Communauté.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le **Règlement Sanitaire Départemental** stipule que «le brûlage à l'air libre des déchets est interdit».

Le brûlage de cette catégorie de déchets est sanctionné selon l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et l'article 131-13 du code pénal d'une amende qui peut aller jusqu'à **450 €.**

Concernant le brûlage de déchets toxiques, il s'agit d'une infraction plus grave relative aux déchets dangereux comme les huiles de vidange, les solvants, les déchets de bois traité, les pots de peinture vides, les bombes aérosols ...



Cette pratique est considérée comme un **délit sanctionné** selon l'article L.541-46 du **Code de l'environnement**. Cette infraction est passible d'une amende qui peut aller **jusqu'à 75 000 €** et d'une peine de deux ans d'emprisonnement.

Brûlage des déchets agricoles

Parmi certains produits agricoles, parfois éliminés par brûlage sauvage, comme les films plastiques usagés ou encore des déchets plus dangereux (les emballages des produits phytosanitaires).

En tant que professionnels, les agriculteurs sont responsables du devenir des emballages usagés (article R543-67 du Code de l'environnement). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sur l'exploitation est interdit.

Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. Ces déchets doivent être compostés sur place ou emportés en déchèteries!

Les incinérateurs de jardin « brûle tout »

La circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 interdit le brûlage des déchets verts toute l'année en zone urbaine et toute l'année en zone rurale et péri-urbaine lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte des déchets ménagers et/ou des déchèteries.

INFORMATIONS MUNICIPALES

SPECTACLE DE NOËL

Le traditionnel spectacle de Noël de l'école a eu lieu le vendredi 15 décembre à la salle André Glon. L'occasion pour les élèves de voir le Père Noël. Merci aux enseignants et aux Atsems pour leur implication.





CRÈCHE DE NOËL



La crèche de Noël représentant la scène de la nativité a retrouvé sa place devant l'hôtel de l'Église.

Elle a été Installé et décoré par Marie-Thérèse LE FLOHIC et sa petite-fille Hélène.

Merci à Marcel et Bruno qui ont participé à la créations du support et des décorations.

ACTUALITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dans le cadre de l'animation nationale, "Nuit de la lecture", la bibliothèque d'Hémonstoir vous propose une animation jeux de société collectifs sur le thème du corps le **mercredi 17 janvier de 13h45 à 15h30** et le **samedi 20 janvier de 11h15 à 12h** un atelier avec une animatrice de la revue Dada pour les 3-5 ans.

Animation Contes et crêpes le **mercredi 7 février de 14h à 15h30**, pour tout public.



Nouveauté à la bibliothèque, Colin vous propose des ateliers "Conversation en Anglais", le mardi après-midi. Ouvert à toute personne intéressé pour les adolescents et les adultes et pour tous les niveaux. Gratuit

RENOUVELLEMENT DE L'OPÉRATION "ARGENT DE POCHE"

La Municipalité a fait le choix de reconduire ce dispositif à destination des jeunes de 16 à 18 ans en 2024, durant les vacances scolaires (février, avril, juillet, août et novembre). Le dossier d'inscription sera disponible en Mairie à partir du 15 janvier pour les missions de février, avril et juillet.



VIE ASSOCIATIVE

ASACH FOOT - JANVIER 2024

Dimanche 14 janvier • 15h • Championnat LE MENÉ • **HÉMONSTOIR** Stade de St Jacut du Mené

Dimanche 21 janvier • 15h • Championnat **HÉMONSTOIR** • PLÉMY Stade du Grand Téno

LE P'TIT ÉCHO

Il est disponible le dernier vendredi de chaque mois à l'Épicerie du Village, à la Mairie (accueil) et maintenant à la bibliothèque (aux horaires d'ouvertures).

> VENTE DE GALETTES DES ROIS du 22/12 au 14/01

auprès des membres de l'association Organisé par l'Hémondanaise